FÉDÉRATION DES FINANCES

SECTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
DDFIP
DRDDI

CHSCT DU 6 avril 2017

Déclaration liminaire des représentants FO-FINANCES 64 au CHSCT du 6 avril 2017

Monsieur le Président,

Force est de constater que notre Ministère a fortement contribué à la réduction des effectifs de la fonction publique et, par la même, mis en danger bon nombre de collègues qui s'évertuent, au prix de leur conscience professionnelle, mais aussi et surtout de leur santé, à maintenir le service public républicain sur l'ensemble du territoire.

Ces suppressions d'emplois, dogmatiques et aveugles, font qu'aujourd'hui bon nombre de Services et de Postes du département des Pyrénées-Atlantiques sont au bord de la rupture.

Nous sommes dans une instance censée évoquer les conditions de travail, mais également la sécurité des agents (intégrité physique et mentale). Alors, parlons-en !

Lorsque l'on évoque les postes, c'est aussi et surtout le sort des agents qui nous importe.

Les effectifs fondent, pour autant les charges n'ont pas baissé, bien au contraire !

A titre d'exemple, la création d'un EPCI « mastodonte » au Pays Basque met en péril la TPM de Bayonne, ainsi que l'existence de bon nombre de Trésoreries. La TPM de Pau aura cette année un déficit de 2,7 agents, départs à la retraite obligent !!! Pau CH a hérité du transfert des hébergés de Pontacq, sans renfort supplémentaire, et doit faire face à FIDES ainsi qu'à la nouvelle gestion des hébergés, véritable usine à gaz. La gestion des hébergés touche également les Trésoreries d'Orthez et d'Oloron et a un impact sur la Paierie Départementale.

Nous pourrions aussi évoquer la situation des postes sans agent, dans lesquels les Comptables demeurent seuls (Garlin, Navarrenx), les postes à un agent, et bien d'autres postes du Département en sous-effectif chronique…...ou en devenir. La liste serait longue……

Nous pensions, Monsieur le Président, mais peut-être avons-nous mal compris, que face à la pénurie des effectifs vous aviez mis un bémol quant à la politique des objectifs.

Pourtant, nos collègues de Lescar en sous-effectif (en sus, cette année il y aura un départ à la retraite) et faisant l'objet d'une médiation sociale, se sentent abandonnés par la Direction Locale sauf à leur signifier que le taux de recouvrement n'est pas bon.
Comment faire quand ils gèrent au quotidien les priorités des priorités, bien conscients que la réduction des horaires n'est pas une solution en soi. En effet, elle provoque des reports pour eux-mêmes (afflux du public le lendemain de la fermeture, incompréhension des usagers) et des déports sur les autres postes. Ils le regrettent, mais n'aspirent qu'à une chose, voir le recouvrement impôt partir le plus tôt possible.

Cette année, les départs à la retraite nombreux, non compensés, vont fragiliser un peu plus le réseau.

Par ailleurs, il serait illusoire de croire qu'en un clic le travail s'effectue, que les nouvelles technologies sont la panacée. Ajouté à cela les coupures au niveau national concernant les mutations, qui contribuent volontairement ou involontairement à la désertification de RAN (Orthez, Oloron) ? …… jusqu'à imaginer une fusion de RAN……..

Enfin, les représentants FO-FINANCES 64 au CDASS demanderont d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion le risque de fermeture des cantines pour défaut d'un nombre de rationnaires suffisants (comme ils s'y étaient engagés auprès des pétitionnaires d'Oloron). Rappelons que la restauration contribue également à la qualité des conditions au travail.

Monsieur le Président, le syndicat FO vous a alerté plusieurs fois sur la fragilisation des agents au sein de la DDFIP 64. Nous vous demandons, une fois de plus, de prendre très rapidement en charge la souffrance de nos collègues et de relayer auprès de la Direction Générale nos revendications……..

En réponse à notre liminaire, le Président a évoqué l'EPCI Pays Basque. Il n'y a aucune inquiétude de sa part, dans la mesure où les amendes seront transférées. Selon lui, la charge est lourde, mais, "ce n'est qu'une question de court ou moyen terme".
Concernant la TPM de Pau, il ne laissera pas le poste « s'enfoncer ». Il reconnaît que les visas de marchés, notamment, nécessitent du temps et de la technicité.
Sur les « petits postes » en souffrance, il rejoint notre analyse. Toutefois, il ajoute que certains postes, du fait des EPCI, ont beaucoup perdu en charges. Les projets de restructuration ont fait l'objet de remontées à la Direction Générale, la période électorale bloque toute concertation, l'année 2017 risque donc d'être une année blanche.
Quant à Lescar, la situation lui paraît compliquée, le transfert de l'impôt difficile. Il attend les résultats de la médiation pour le 13 avril. Il souhaite remettre le poste « à flot » et attend beaucoup du renouvellement des équipes. Renforcement du poste, transfert, deux options qui font l'objet de sa réflexion avec le souci de ne pas créer à Pau (rue d'Orléans) ce que nous qualifions « d'usine à gaz ».
Concernant la cantine d'Oloron, vu le faible nombre de rationnaires, et à notre demande, il se propose de renseigner les agents sur les éventuelles possibilités d'élargir la cantine à d'autres administrations.

1) Présentation de la note sur les « orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2017 » :

La présentation a été faite par Monsieur ESPINAT (ISST). Le dossier amiante fera l'objet d'une communication ultérieure. Il a procédé à plusieurs rappels, notamment les accidents du travail qui requièrent une attention particulière (prévention + information du CHS-CT) en précisant qu'il était possible de se dispenser d'une information au fil de l'eau.
Les représentants FO sont intervenus en souhaitant que le système actuel (information au fil de l'eau) soit conservé.
M. ESPINAT a ensuite évoqué les risques psychosociaux quant à l'utilisation des doubles écrans (la taille devant être identique) ainsi que le problème du rétro éclairage.
Il est également intervenu sur le télétravail, dont l'arrêté du 22/07/2016 fixe les conditions d'utilisation au sein de notre ministère. Une restitution d'informations doit être faite chaque année auprès du CHS-CT. Il nous a précisé, par ailleurs, que c'était un droit nouveau pour les agents avec possibilité d'abandon à tout moment.
Vos représentants FO sont plus que réservés sur ce mode de travail. En effet, même si cette option est présentée comme un droit, encore faut-il que ce choix fait par l'agent (en fonction des nécessités de service) soit « libre et éclairé ». C'est également la tentation pour l'administration d'économiser sur des loyers, des charges ……
L'ISST a ensuite évoqué la problématique des exercices d'évacuation. Pour les sites de plus de 50 agents, ces exercices doivent être effectués deux fois par an. Cependant, Vigipirate et l'état d'urgence (interdiction d'attroupement sur la place publique) nous obligent à les effectuer en « mode dégradé », sans évacuation physique.
En ce qui concerne les SPF de Pau, M. ESPINAT nous a indiqué qu'il n'y avait aucun problème d'évacuation.
Quant au dialogue social l'ISST a rappelé que, suite à des événements graves, le CHS-CT pouvait procéder à des enquêtes, non à charge, mais dans un but purement préventif.
Il paraît également opportun que les avis du CHS-CT fassent l'objet d'une motivation (plus particulièrement quand il y a refus). La formation des membres du CHS-CT peut être complétée par 2 jours supplémentaires.
Face à la pénurie de médecins de prévention (14 départements en sont dépourvus), la Direction Générale de l'administration et de la Fonction Publique étudie la possibilité de faire évoluer le cadre réglementaire de recrutement de ces médecins ainsi que leur rémunération.
Concernant les Assistants de Prévention (AP), ceux-ci doivent être confortés dans leur rôle et bénéficieront de formations.

2) Présentation des DUERP et PAP de la DDFIP et de la DRDDI (pour avis) :

Les assistants de prévention nous ont présenté ces documents.
Concernant la DDFIP, il a été procédé à l'actualisation des risques : reprise des préconisations de la note 2017 sur l'amiante, risque incendie, signalétique, prise en compte des risques d'agression des agents au contact avec le public et enfin les risques liés au travail sur écran.
Le DUERP et le PAP de la DDFIP ont été approuvés par les représentants FO. Il en a été de même pour le DUERP et le PAP de la DRDDI.

3) Examen des Registres Santé et Sécurité au Travail :

- Problèmes de chauffage à Bayonne Vauban : la vétusté du bâtiment complique et multiplie les interventions.
- Un problème de trappe sera prochainement résolu à la Paierie Départementale.
- A Saint-Etienne-de-Baïgorry, le service BIL se refuse à payer un thermostat dans la mesure où la Mairie est propriétaire. Toutefois, le Président s'est engagé à ce que ses services contactent la Mairie.
- Concernant la DRDDI, le problème de l'infiltration d'eau à la BSI de Pau semble « stagner ».
  Vos élus FO sont intervenus afin de signaler un problème important de sécurité. Les cellules pourtant récentes ne sont pas aux normes. De ce fait, les « contrevenants » demeurent à proximité de leurs gardiens.

4) Point sur les fiches de signalement :

Compte tenu du caractère confidentiel du sujet, nous dirons simplement que les interventions sollicitées par les agents ont été effectuées par vos représentants FO. Un compte rendu individuel leur sera fait dans les plus brefs délais.

5) Point sur les accidents de travail :

Il y a eu 4 accidents de travail en 2016 à la DDFIP (tous concernant le trajet domicile-travail), 12 à la DRDDI.

6) Programme d'intervention 2017 du CHS-CT des Pyrénées-Atlantiques :

La dotation du CHS-CT est de 139 917 € pour 2017. Une provision de 1000 € a été constituée pour les aménagements de postes de travail. Un nouveau marché a été conclu avec l'UGAP.

Une provision a été également réalisée en vue des exercices d'évacuation des postes d'Hendaye et d'Oloron.

Concernant les SPF, l'ISST a proposé de rajouter un troisième luminaire qui se fixe sur le plan de travail.

Vos représentants FO ont proposé de programmer une visite de la délégation CHS-CT, afin de recueillir le sentiment de nos collègues suite à leur réinstallation, mais également voir les autres services sur le même site.

Pour la DRDDI les interventions sont les suivantes :

- DR de Bayonne, rénovation en mai des sanitaires, en juillet de la cuisine ;

- la rénovation du bureau de Pau a commencé le 3 avril ;

- la pose d'un interphone à la BSI d'Oloron est programmée pour mai ;

- également un bloc porte au bureau de Bayonne ;

- enfin, pour la BSI d'Hendaye (semaine du 10 avril).

Les projets suivants ont été adoptés pour les Douanes :

- N°15 (Bureau de Bayonne) : Port d'équipement de protection, chaussures de sécurité, gants, parkas fluos, pantalons et lunettes pour le contrôle des entrepôts (produits pétroliers,…) : recensement, manipulations de cartons, prises d'échantillons ;
- N°16 (DR de Bayonne) : Mise aux normes du coffret électrique, installation d'un hublot avec détecteur intégré, mise à la terre d'appareillages non raccordés ;
-N°17 (Moniteurs de tir BSI Cambo, Hendaye, Bayonne) : Dotation des 3 moniteurs de tir en protection auditive sur mesure. DUERP ligne 410 – Risque Coté C - Situation d'exposition 6-2-2 Travail dans un environnement bruyant, exposition au bruit accentuée du fait de l'augmentation du nombre des séances de tir pour les moniteurs (PSA+HK) ;
-N°18 (BSI Oloron): Remplacement des robinets de radiateurs manquants ou usagés par des têtes thermostatiques et purge du circuit pour améliorer l'ambiance thermique des bureaux ;
-N°19 (Pau bureau) : Afin de remédier à l'absence d'opacité des vitres qui donnent directement sur la rue (sécurité) et aux infiltrations d'air, pose d'un film occultant et d'un habillage pour l'isolation de la porte (RSST 314) ;
-N°20 (stand de tir): Absence de plan d'évacuation du bâtiment.

Le projet 21(DR Bayonne, rénovation de la cage d'escalier pour 8 621,70 €) a fait l'objet d'un refus unanime des OS en raison du non cofinancement.

7) Questions diverses :

Vos élus FO sont également intervenus sur les problèmes de « barrière » à la TPM de Bayonne. Notamment le fait que l'entreprise ait changé le moteur sans poser de boîtier de protection. L'administration semblait découvrir ce dernier problème et nous a précisé qu'elle se rapprocherait du Comptable.

Sur les formations conduites à la DRDDI, **vos élus FO ont fait part à l'administration du souhait de disposer de formations adaptées aux « grandes vitesses ».**

Vos représentants FO-FINANCES 64 à ce CHSCT
Jean-Philippe ALTHAPE - Titulaire (DDFIP Pau, 05 59 82 24 00)
Sonia PUCHEUX – Titulaire (BSI Pau)
Jean BERNET – Suppléant (Trésorerie Oloron-Sainte-Marie, 05 59 39 46 55)
Mylène RIBOT – Suppléante (BSI Pau)